

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 24 septembre 2024

Tél. 04.32.44.89.30

N°24/126

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude
d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne**

Le Président du Centre de gestion,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L523-1 et suivants,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté n°21-184 du 15 octobre 2021 portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel au titre de la promotion interne,

Vu l'arrêté n°22-122 du 14 juin 2022 portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel au titre de la promotion interne,

Vu l'arrêté n°23-159 du 14 septembre 2023 portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel au titre de la promotion interne,

Considérant les recrutements et nominations dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG 84,

Considérant les propositions émanant des collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG84,

Considérant la demande de réinscription sur la liste d'aptitude d'agent de maîtrise sans examen professionnel de Madame Corinne VICENTE en date du 26 mars 2024,

Considérant la demande de réinscription sur la liste d'aptitude d'agent de maîtrise sans examen professionnel de Madame Sonia NICOLAS en date du 18 octobre 2023,

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne, en application des dispositions de l'article 6,1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 susvisé, à compter du 24 septembre 2024 :

- Monsieur Anthony ADNOT, CC SUD LUBERON
- Monsieur Laurent ARNOUX, CC SUD LUBERON
- Monsieur Karim BEN HADDI, CA LES SORGUES DU COMTAT
- Madame Christiane BOCCEDA, mairie de SORGUES
- Madame Florence BONNET, mairie de JONQUIERES
- Monsieur Pascal BOUDINHON, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE
- Madame Nathalie BOUTOUBA, mairie de PERTUIS
- Monsieur Jimmy CHARMASSON, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE
- Madame Martine CHERY, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE
- Monsieur Yannick COURSIMON, mairie de LAURIS
- Monsieur Frédéric CUTILLAS, CA LES SORGUES DU COMTAT
- Monsieur Jean-Claude DANY, mairie de SAINT DIDIER
- Monsieur Stéphane DANY, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE
- Madame Aurore DE LA TRIBOUILLE, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE
- Monsieur Jérémy DESPLAT, CA LES SORGUES DU COMTAT
- Monsieur Richard DORATO, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE
- Monsieur Vincent FABRE, CA VENTOUX COMTAT VENAISSIN
- Madame Magali FAUQUE, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE
- Monsieur Herve FERRANDIS, mairie d'UCHAUX
- Madame Cindy GUERIN, mairie de MAZAN
- Monsieur Gérald IMBERT, mairie de VELLERON
- Monsieur Damien JACQUES, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE
- Madame Martine LAICONA, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE
- Monsieur Nicolas LAMBERT, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE
- Monsieur Romain LEBOURDAIS, CA LES SORGUES DU COMTAT
- Madame Florence LURAC, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE
- Madame Michèle MAIMONE, mairie de SAULT
- Madame Isabelle MARCHAND, mairie de SORGUES
- Madame Patricia MARIE, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE
- Madame Rémédios MARTIN, mairie de JONQUIERES
- Madame Adrienne MAURILLON, mairie de PERTUIS
- Monsieur Julien MAURRAS, CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE
- Madame Delphine MAZZEI, CA LES SORGUES DU COMTAT
- Monsieur Jonathan MERLIN, CA DU GRAND AVIGNON
- Monsieur Sylvain MICHELIER, CA LES SORGUES DU COMTAT
- Monsieur David MONNERON, mairie de SAINT SATURNIN LES APT
- Monsieur Michel REYNAUD, CA LES SORGUES DU COMTAT
- Monsieur Arnaud RIPOLL, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE
- Madame Marie-Noëlle ROCARPIN, mairie de SORGUES
- Madame Catherine SANCHEZ, mairie de CADEROUSSE
- Monsieur Grégory SANS, CA LES SORGUES DU COMTAT
- Monsieur Hafid TAOUTAOU, mairie de PERTUIS
- Monsieur Patrick VIGUIER, mairie de PERTUIS
- Monsieur Eric VIVES, CA DU GRAND AVIGNON

Article 2 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne, **avec condition d'examen professionnel**, en application des dispositions de l'article 6,1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 susvisé, à compter du 24 septembre 2024 :

- Madame Nathalie DARRIEUX, mairie de COURTHEZON
- Monsieur Fabrice DAUBERTE, SIRTOM D'APT
- Madame Aurore DE LA TRIBOUILLE, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE
- Monsieur Damien JACQUES, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE
- Monsieur Nicolas LAMBERT, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE
- Monsieur Julien MAURRAS, CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE
- Monsieur David MOUNIAMA-MOUNICAN, CA DU GRAND AVIGNON
- Monsieur Arnaud RIPOLL, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE
- Monsieur Benjamin VRASTOR, mairie de VAISON LA ROMAINE

Article 3 : La validité de la présente liste d'aptitude est de deux ans.

L'agent qui ne serait pas recruté à l'issue de ces deux ans, devra faire connaître, par courrier adressé au Président du Centre de Gestion FPT de Vaucluse, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude, une troisième année, au moins un mois avant l'arrivée à son terme.

De même, si l'agent n'était pas recruté à l'issue de la troisième année, il devra faire connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude une quatrième année, au moins un mois avant l'arrivée au terme des trois ans.

Article 4 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel au titre de la promotion interne pour l'année 2023 est renouvelée à compter du 24 septembre 2024 et fixée comme suit :

- Monsieur Mathias BOUCHAN, CC PAYS D'ORANGE EN PROVENCE
- Monsieur Yannick JEROME, mairie de SARRIANS
- Monsieur Cédric JULIEN, CC RHONE LEZ PROVENCE
- Madame Angélique MANCUSI, mairie de CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE
- Monsieur Guillaume SILVA ALMEIDA, COTELUB

Article 5 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel au titre de la promotion interne pour l'année 2022 est renouvelée à compter du 24 septembre 2024 et fixée comme suit :

- Madame Corinne VICENTE, CCAS D'APT

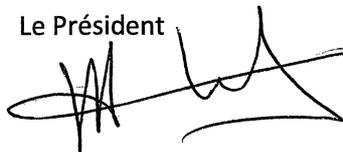
Article 6 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel au titre de la promotion interne pour l'année 2021 est renouvelée à compter du 24 septembre 2024 et fixée comme suit :

- Madame Sonia NICOLAS, mairie de CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE

Article 7 : La Directrice du Centre de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 8 : Le Président du Centre de gestion certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président



Maurice CHABERT

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application auprès de l'égalité.com

99_AR-084-288400039-20240924-A24_126-AR